



# HERBES FOLLES

## Règlement du concours scolaire

### Article 1 : Contexte et objet du concours

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires (ou pesticides) dans les espaces publics est formellement interdite. Pour les particuliers, donc dans les jardins, sur les balcons, les terrasses... l'interdiction sera effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce changement va entraîner des modifications de nos paysages : au coin d'une rue, le long d'un trottoir, entre les pavés, dans les interstices des murets, des herbes, souvent qualifiées de « mauvaises », seront davantage présentes.

Quelques herbes folles valent mieux que respirer des produits nocifs pour notre santé et notre environnement !

Pas de changement possible sans une prise de conscience et une bonne connaissance de la part du public... afin de permettre à la population d'accepter au mieux cette végétation spontanée et de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, **Cebenna invite les élèves à réaliser une affiche et à trouver le bon message** afin de sensibiliser parents, voisins et habitants des villes et villages de la nouvelle communauté de communes Minervois-St Ponais-Orb Jaur.

### Article 2 : Le thème

Le thème du concours est les « herbes folles » : par la création d'une affiche utilisant des photos, dessins, collages, message... faire accepter aux habitants la présence de ces plantes sauvages spontanées dans les villes et villages.

### Article 3 : Durée du concours

Le concours débutera le 1<sup>er</sup> mars et s'achèvera le 9 mai 2017.

### Article 4 : Conditions de participation

Le concours est **ouvert aux élèves des classes de cycle 3 (CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>) des établissements scolaires de la nouvelle communauté de communes Minervois-St Ponais-Orb Jaur.**

Chaque classe souhaitant concourir **devra nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint dûment complété avant le 7 avril 2017** par mail à [cebenna@cebenna.org](mailto:cebenna@cebenna.org) ou par courrier à l'adresse ci-dessous (article 6).

### Article 5 : Modalités de participation

Les classes participantes pourront présenter une ou plusieurs œuvres. Celles-ci seront à fournir obligatoirement au format A3 (*orientation portrait*) afin d'assurer leur reproduction.

Au dos de chaque œuvre ou sur papier libre devront figurer les prénoms des élèves, leur classe, le nom de leur enseignant(e) et les coordonnées complètes de l'établissement.

### Article 6 : Dépôt des œuvres

Date limite de réception des œuvres : **le 9 mai 2017.**

Les créations sont à envoyer soit :

- par courrier : **centre Cebenna – Avenue du champ des Horts – 34390 Olargues**

- remise en main propre : **à l'accueil de Cebenna (Olargues)**

(Possibilité de venir récupérer les œuvres si impossibilité de vous déplacer, pour cela, appelez le 04 67 97 88 00).



## Article 7 : Critères de sélection

Les créations seront jugées plus particulièrement sur le respect du thème, l'impact potentiel du message, la sensibilité, l'originalité...

## Article 8 : Composition du jury

Le jury est composé d'élus, de partenaires techniques et institutionnels de l'association.

## Article 9 : Remise des prix

L'ensemble des œuvres sera exposé lors de la Fête de la Brouette à Olargues le dimanche 14 mai et fera l'objet d'une exposition au centre Cebenna du 15 mai au 15 juin et d'un album photo sur la page Facebook de l'association.

L'annonce publique des gagnants s'effectuera le dimanche 14 mai à 12h30. La remise de prix se fera la semaine suivante dans les établissements concernés.

Des prix seront remis aux trois premiers.

1<sup>er</sup> prix : - Une intervention d'une demi-journée en classe pour la fabrication d'un hôtel à insectes  
- Une jardinière et des plantes pour embellir la cour  
- Un abonnement d'1 an au magazine La Salamandre Junior

2<sup>e</sup> prix : - Une jardinière et des plantes pour embellir la cour  
- Un nichoir offert par la LPO Hérault

3<sup>e</sup> prix : - Une jardinière et des plantes pour embellir la cour

Et plein d'autres petites surprises pour tous les participants...

## Article 10 : Droit à l'image

Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont bien les auteurs des créations proposées. Ils reconnaissent avoir pris eux-mêmes chacune des photos utilisées, ou effectué chacun des dessins utilisés.

Les créations présentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devront être accompagnées d'une autorisation signée de la ou les personne(s) concerné(s) ou du représentant légal. L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne.

## Article 11 : Acceptation

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs œuvres, à titre gratuit, pour tout type d'exploitation en lien avec l'objet du concours, sur tous supports et sans limitation de durée.

Cette utilisation ne pourra en aucun cas ouvrir droit à une quelconque rémunération ou autre prestation.

## Renseignements :

Par téléphone au 04 67 97 88 00

Par mail à [cebenna@cebenna.org](mailto:cebenna@cebenna.org)

*Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de leur volonté, de modifier les dates, d'annuler ou d'interrompre le concours. Leur responsabilité ne pourra pas être engagée de ce fait.*



Av. du champ des Horts, 34390 Olargues - 04 67 97 88 00 - [cebenna@cebenna.org](mailto:cebenna@cebenna.org) - [www.cebenna.org](http://www.cebenna.org)  
N° SIRET : 351 576 749 000 11 – APE : 9499Z



Communauté de communes  
Minvois, Saint-Ponais, Orb-Jaur



**salamandre**  
Parce que la nature est belle



# HERBES FOLLES

Bulletin d'inscription au concours  
Pour les élèves de CMI, CM2 et 6<sup>e</sup>

Bulletin à retourner avant le 7 avril 2017

Classe(s) participante(s) - précisez le niveau .....

Nombre d'élèves : .....

Enseignant(e)(s) responsable(s) et fonction : .....

.....

Etablissement : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email : .....

Je soussigné(e) M ou Mme .....  
déclare que ma classe participe au concours « herbes folles » et avoir pris connaissance du règlement et  
en accepter les clauses.



Av. du champ des Horts, 34390 Olargues - 04 67 97 88 00 - [cebenna@cebenna.org](mailto:cebenna@cebenna.org) - [www.cebenna.org](http://www.cebenna.org)  
N° SIRET : 351 576 749 000 11 – APE : 9499Z



Communauté de communes  
Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur



**salamandre**  
Parce que la nature est belle